

CLINIQUES DE VACCINATION EN ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES DE 7^e ANNÉE : PROTÉGER VOTRE ENFANT

HÉPATITE B • MÉNINGOCOQUE • VPH

york.ca/immunization

Vaccin contre l'hépatite B :

Efficace à 95 à 100 % dans la prévention des infections chroniques du foie et du cancer.

Vaccin contre le méningocoque :

Protège contre une maladie évoluant rapidement, la méningococcie invasive, qui peut mettre la vie en danger en quelques heures.
* Également requis pour l'école en Ontario (ISPA)

Vaccin contre le papillomavirus humain (VPH) :

Sans le vaccin contre le VPH, environ 75 % des Canadiens contracteront une infection au VPH au cours de leur vie.

JETEZ UN ŒIL : INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES VACCINS À L'INTÉRIEUR !

Pour que votre enfant puisse être vacciné à l'école, veuillez remplir le formulaire électronique de consentement à la vaccination [ici](#)

AVIS AUX PARENTS/TUTEURS :

CLINIQUES DE VACCINATION SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DE 7^E ANNÉE

Le service de santé publique de la région de York (York Region Public Health) offre gratuitement les vaccins suivants aux élèves de 7^e année à l'école de votre enfant cette année ([cliquez ici pour consulter le calendrier des cliniques scolaires](#)).

Informations sur l'admissibilité aux vaccins			
Vaccin de rattrapage pour les élèves	Automne 2025	Printemps 2026	Élèves admissibles
Méningocoque ACYW-135 (obligatoire pour la fréquentation scolaire) * UNE SEULE dose requise	Dose n° 1		7e année
Papillomavirus humain (VPH)	Dose n° 1	Dose n° 2	
Hépatite B			

Comment remplir et soumettre un formulaire de consentement :



- veuillez lire les fiches d'information ci-jointes avec votre enfant. Si vous demandez que votre enfant soit vacciné, cliquez [ici](#) pour accéder au **formulaire de consentement électronique de la clinique scolaire** et le remplir. Les formulaires soumis sont conservés dans une base de données sécurisée du YRPH et respectent les normes de confidentialité et de protection de la vie privée. Pour toute question relative à la soumission d'un formulaire de consentement, veuillez consulter une infirmière de santé publique à l'adresse vaccineinformationline@york.ca ou par téléphone au 1-877-464-9675, poste 73452.



- Les formulaires de consentement électronique peuvent être soumis jusqu'à la date prévue de la clinique à l'école de votre enfant, incluse. Remarque : les vaccins contre l'hépatite B et le VPH sont proposés à l'automne et au printemps, car deux doses sont nécessaires pour une protection optimale. Par conséquent, les formulaires de consentement soumis restent dans nos dossiers et sont valables pour toutes les doses pendant l'année scolaire 2025-2026 (dates des cliniques de l'automne 2025 et du printemps 2026), sauf si le consentement est retiré.



- Si votre enfant a déjà été vacciné, veuillez soumettre son carnet de vaccination en ligne à l'adresse www.york.ca/immunization ou appeler le service de santé publique de la région de York au 1-877-464-9675, poste 73456 pour mettre à jour le carnet de vaccination de votre enfant.

REMARQUE : Si ces vaccinations ont déjà été effectuées à l'école ou par votre fournisseur de soins de santé, aucune dose supplémentaire n'est requise.

Important :

votre enfant peut être vacciné dans les cliniques de vaccination communautaires du service de santé publique de la région de York s'il a manqué ses vaccinations à l'école. Rendez-vous sur www.york.ca/immunization pour prendre rendez-vous. Veuillez noter que les rendez-vous dans les cliniques de vaccination communautaires sont disponibles 30 jours à l'avance.

CLINIQUES DE VACCINATION POUR LES ÉLÈVES DE 7^E ANNÉE :

QUESTIONS FRÉQUENTES

- 1. La signature d'un parent ou d'un tuteur légal est-elle requise sur le formulaire de consentement ? Où puis-je obtenir mon formulaire de consentement ?**
 - Les élèves de 7^e année doivent demander à un parent ou tuteur légal de remplir et de soumettre le formulaire de consentement électronique à la vaccination.
 - **CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AU FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉLECTRONIQUE**
- 2. Quand le formulaire de consentement doit-il être soumis ?**
 - Il n'y a pas de date limite pour soumettre un formulaire de consentement électronique. Les formulaires seront acceptés jusqu'à la date de la campagne de vaccination dans l'école de votre enfant. Les formulaires de consentement soumis restent dans nos dossiers et sont valables pour toutes les doses pendant l'année scolaire 2025-2026 (dates des cliniques de l'automne 2025 et du printemps 2026), sauf si le consentement est retiré.
- 3. Mon enfant est très nerveux. Que puis-je faire pour préparer mon enfant à la vaccination ?**
 - Consultez la section [À quoi s'attendre dans une clinique de vaccination](#) pour obtenir des conseils sur la manière de réduire la douleur et l'anxiété liées aux piqûres.
- 4. Est-il sûr de recevoir plusieurs vaccins en même temps ?**
 - Oui. Le système immunitaire de votre enfant peut facilement supporter plusieurs vaccins à la fois. Recevoir plusieurs vaccins est sûr, pratique et garantit la meilleure protection possible pour votre enfant dès son plus jeune âge.
- 5. À quoi dois-je m'attendre après la vaccination de mon enfant à l'école ?**
 - Les élèves sont surveillés par une infirmière à l'infirmierie pendant 15 minutes après l'application d'un vaccin. Toutes les activités habituelles, y compris les activités physiques et sportives, peuvent être reprises après la vaccination. Les effets secondaires les plus courants sont légers, de courte durée et peuvent inclure une rougeur, un gonflement et une gêne au site d'injection. Les cas d'effets secondaires graves sont rares.
- 6. Je ne sais pas si mon enfant est allergique aux substances mentionnées dans le formulaire de consentement (aluminium, latex, levure, thimérosal, polysorbate 80 ou borate). Où se trouvent-elles ?**

- Le latex se trouve dans les gants en caoutchouc, les ballons ou les bandages.
- La levure se trouve dans le pain, les céréales ou les biscuits.
- Certains vaccins destinés aux enfants contiennent de l'aluminium, du thimérosal, du chlorure de sodium (sel), du polysorbate 80, du trométamol, du saccharose et du borate.

Les enfants présentant une allergie connue à l'un des éléments ci-dessus ne doivent pas être vaccinés à l'école. Consultez votre professionnel de santé si votre enfant est susceptible d'être allergique à l'un de ces éléments.

7. Qui dois-je contacter si mon enfant a déjà reçu un vaccin ?

- Pour mettre à jour le carnet de vaccination de votre enfant, contactez le service de santé publique de la région de York au 1-877-464-9675, poste 73456, ou consultez le site immunization.york.ca

8. Ces vaccins sont-ils obligatoires ?

- La vaccination contre le méningocoque ACYW-135 est obligatoire pour la fréquentation scolaire, comme le prévoit la loi sur la vaccination des élèves (*Immunization of School Pupils Act*), sauf si une exemption valide est enregistrée.
- Les vaccins contre l'hépatite B et le papillomavirus humain sont fortement recommandés pour les élèves, mais ils ne sont pas obligatoires pour la fréquentation scolaire. Ces vaccins sont sûrs et efficaces pour protéger votre enfant contre les maladies infectieuses et les complications graves associées, notamment les cancers.

9. Mon enfant a récemment reçu le vaccin contre la COVID-19 et/ou la grippe. Peut-il recevoir les vaccins administrés à l'école sans danger ?

- Pour les personnes âgées de 6 mois et plus, les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés le même jour ou à tout moment avant ou après les vaccins non liés à la COVID-19, y compris les vaccins contre la grippe et les vaccins administrés à l'école.

10. Comment mon enfant peut-il rattraper les autres vaccinations de routine, en dehors des vaccins proposés à l'école ?

- Les enfants doivent recevoir les vaccinations de routine en retard dès que possible. Les vaccinations de routine sont essentielles pour prévenir plusieurs maladies infectieuses ; elles sont disponibles sur rendez-vous auprès des cliniques de rattrapage communautaires de la [santé publique de la région de York en cliquant ici](#) ou auprès de votre prestataire de soins de santé. Cela peut inclure les vaccinations requises pour l'école, telles que le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la polio, la varicelle, la rougeole, les oreillons et la rubéole.
- Si vous ne savez pas si votre enfant doit recevoir l'un de ces vaccins, vérifiez son carnet de vaccination (carte jaune), consultez votre professionnel de la santé ou appelez le service de santé publique de la région de York au 1-877-464-9675. Si votre enfant a reçu des vaccins par l'intermédiaire de votre fournisseur de soins de santé, veuillez vous reporter à la question n° 7.

11. Pendant combien de temps les élèves peuvent-ils bénéficier de ces vaccinations ?

- Les élèves de la 7^e à la 12^e année peuvent bénéficier de doses financées par l'État (gratuites) des vaccins contre l'hépatite B, le méningocoque ACYW-135 et le HPV (toutes les doses du vaccin contre l'hépatite B et le HPV doivent avoir été administrées) avant le 31 août de l'année de fin d'études secondaires.
- Les élèves qui ne reçoivent pas le vaccin contre le méningocoque ACYW-135 pendant leur scolarité de la 7^e à la 12^e année restent éligibles après l'année scolaire jusqu'à ce qu'ils reçoivent une dose.

12. Ces informations sont-elles disponibles dans d'autres langues ?

- Pour ces informations, veuillez visiter. <https://www.york.ca/health/immunizations/school-immunization-program>
- برای این اطلاعات، لطفاً به <https://www.york.ca/health/immunizations/school-immunization-program> مراجعه کنید
- 有关此信息，请访问 <https://www.york.ca/health/immunizations/school-immunization-program>
- 有關此信息，請訪問 <https://www.york.ca/health/immunizations/school-immunization-program>

13. Qui puis-je contacter si je ne trouve pas la réponse à ma question ici ?

- Pour plus d'informations, consultez le site york.ca/immunization ou appelez le service de santé publique de la région de York au 1-877-464-9675.

INFORMATIONS SUR LE VACCIN CONTRE L'HÉPATITE B

(VACCIN ENGERIX-B® , VACCIN RECOMBIVAX HB®)

Qu'est-ce que l'hépatite B et comment se transmet-elle ?

- L'hépatite B est une infection du foie causée par le virus de l'hépatite B. Une personne atteinte d'une infection aiguë par le virus de l'hépatite B peut devenir porteuse chronique ou à vie et rester contagieuse. Une infection chronique peut entraîner une maladie grave du foie, un cancer du foie ou la mort. Les symptômes de l'infection par l'hépatite B comprennent la fatigue, la fièvre, la perte d'appétit et la jaunisse (peau et yeux jaunes). Le virus se trouve dans le sang et les liquides corporels d'une personne infectée et peut se transmettre par contact sexuel, par le partage de brosses à dents ou d'aiguilles avec une personne infectée et par d'autres expositions à ces liquides. Une femme enceinte infectée peut transmettre le virus à son enfant à naître.

Comment prévenir l'hépatite B ?

- La vaccination est le meilleur moyen de prévenir l'infection par l'hépatite B. Le risque peut également être réduit en évitant tout contact avec le sang et les liquides organiques d'autres personnes.

Quelle est l'efficacité du vaccin contre l'hépatite B ?

- Le vaccin contre l'hépatite B a une efficacité de 95 % à 100 % dans la prévention l'infection chronique pendant au moins 30 ans après la vaccination.

Quels sont les effets secondaires de ce vaccin ?

- Le vaccin contre l'hépatite B est sûr et bien toléré. Les réactions sont généralement légères et de courte durée et comprennent des maux de tête, de la fatigue et des réactions au site d'injection telles que douleur, rougeur et gonflement. Ces effets secondaires indiquent que votre système immunitaire réagit au vaccin et développe une protection. Appliquez de la glace sur le site et/ou prenez un analgésique sans aspirine pour aider à minimiser la douleur et/ou le gonflement. Les cas de réactions graves sont rares.
- Les élèves sont observés pendant au moins 15 minutes après leur vaccination afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'effets secondaires immédiats. Toute personne qui constate des effets graves sur sa santé après avoir quitté la clinique doit consulter son médecin et informer les services de santé publique de la région de York au 1-877-464-9675, poste 73452, ou par courriel à vaccineinformationline@york.ca.

En savoir plus sur le vaccin contre l'hépatite B

- En Ontario, le vaccin est offert gratuitement aux élèves de la 7^e à la 12^e année. Ce vaccin est fortement recommandé pour les élèves. La série de vaccins contre l'hépatite B nécessite deux doses recommandées à un intervalle d'au moins six mois si le vaccin est administré entre 11 et 15 ans. Une troisième dose est nécessaire pour les élèves vaccinés à l'âge de 16 ans ou plus.
- Si vous n'êtes pas certain que votre enfant a déjà été vacciné contre l'hépatite B, il doit recevoir la ou les doses proposées dès que possible.
- Protégez-vous dès maintenant, faites-vous vacciner dès que possible. Si votre enfant n'a pas été vacciné à l'école, il peut toujours recevoir le vaccin contre l'hépatite B dans une clinique communautaire de la région de York. Consultez le site york.ca/immunization pour obtenir des informations sur les cliniques.

Qui ne doit PAS se faire vacciner à l'école et doit consulter son médecin ?

- Les personnes qui ont eu une réaction grave à un vaccin (par exemple, une anaphylaxie).
- Les personnes qui ont une maladie ou qui prennent des médicaments qui affaiblissent le système immunitaire.
- Les personnes qui ont eu une réaction allergique grave à un vaccin contre l'hépatite B ou à l'un de ses composants spécifiques ou à son contenant (par exemple, l'aluminium, le latex, la levure ou le thimérosal).
- Par mesure de précaution, retardez la vaccination si vous avez de la fièvre ou si vous vous sentez très mal, jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux.

INFORMATIONS SUR LE VACCIN CONTRE LE PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (VPH) (VACCIN HPV-9 - VACCIN GARDASIL9®)

Qu'est-ce que le VPH et comment se transmet-il ?

- Le VPH est un virus très contagieux qui infecte couramment les personnes de tous les sexes. Il existe plus de 100 souches, dont environ 40 qui touchent la région anogénitale. Huit Canadiens sur dix sont infectés par le VPH au cours de leur vie. Les adolescents et les jeunes adultes affichent des taux élevés d'infection par le VPH.
- Le VPH peut causer des cancers de l'anus, du rectum, de la gorge, de la cavité buccale, du col de l'utérus, du vagin, de la vulve et du pénis, ainsi que des verrues génitales. Les femmes qui développent un cancer ou un précancer lié au VPH peuvent avoir besoin d'un traitement qui pourrait limiter leur capacité à avoir des enfants.
- Bien que la plupart des infections par le VPH disparaissent d'elles-mêmes en deux ans, celles qui persistent peuvent causer un cancer ou des verrues. De nombreuses personnes infectées par le HPV ne présentent aucun symptôme et peuvent transmettre le virus sans le savoir.
- Les infections au HPV se transmettent par contact cutané intime (via des rapports sexuels oraux, vaginaux ou anaux) et peuvent également être transmises à un nourrisson exposé au virus dans les voies génitales de la mère. Presque toutes les personnes non vaccinées et sexuellement actives contracteront le HPV à un moment ou à un autre de leur vie.

Comment prévenir le HPV ?

- La vaccination est un moyen sûr et efficace de se protéger contre l'infection par le HPV. Le vaccin HPV-9 protège contre neuf souches du virus responsables de maladies : les souches 6 et 11 (qui peuvent provoquer des verrues génitales) et les souches 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58 (qui peuvent provoquer un cancer). Il est préférable de se faire vacciner à un jeune âge, car le vaccin contre le VPH est plus efficace lorsqu'il est administré avant l'exposition au virus.
- Le risque d'infection par le VPH peut être réduit en pratiquant des rapports sexuels protégés pour les personnes sexuellement actives. L'utilisation de préservatifs ne protège pas totalement contre le VPH.

Quelle est l'efficacité du vaccin HPV-9 ?

- La vaccination contre les souches contenues dans le vaccin HPV-9 peut prévenir environ 90 % des lésions précancéreuses du col de l'utérus à haut risque, 87 % des cancers du col de l'utérus, 84 % des cancers anogénitaux et 90 % des verrues génitales. Le vaccin HPV-9 prévient les cancers chez les hommes et les femmes.

Quels sont les effets secondaires de ce vaccin ?

- Les effets secondaires les plus courants sont une rougeur, une douleur et un gonflement au site d'injection, qui sont légers et passagers. Ces effets secondaires signifient que votre système immunitaire réagit au vaccin et développe une protection. Ces effets secondaires indiquent que votre système immunitaire réagit au vaccin et développe une protection. Appliquez de la glace sur le site et/ou prenez un analgésique sans aspirine pour aider à minimiser la douleur et/ou le gonflement. Les cas de réactions graves sont rares.
- Les élèves sont observés pendant au moins 15 minutes après leur vaccination afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'effets secondaires immédiats. Toute personne qui constate des effets graves sur sa santé après avoir quitté la clinique doit consulter son médecin et informer les services de santé publique de la région de York.

Plus d'informations sur le vaccin HPV-9 (Gardasil 9®)

- Les élèves de la 7^e à la 12^e année de l'Ontario peuvent se faire vacciner gratuitement contre le HPV-9 (Gardasil 9®). Après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires, les élèves doivent acheter le vaccin HPV9 auprès de leur prestataire de soins de santé. Ce vaccin est fortement recommandé pour les élèves.
- La série de vaccins Gardasil 9® nécessite deux doses recommandées à au moins 6 mois d'intervalle si votre enfant reçoit sa première dose avant l'âge de 15 ans. Trois doses du vaccin sont nécessaires si votre enfant est âgé de 15 ans ou plus au moment de la première dose.
- Protégez-vous dès maintenant, faites-vous vacciner dès que possible. Si votre enfant n'a pas été vacciné à l'école, il peut toujours recevoir le vaccin contre le VPH-9 dans une clinique communautaire de la région de York. Consultez le site york.ca/immunization pour obtenir des informations sur les cliniques.

Qui ne doit PAS se faire vacciner à l'école et doit consulter son médecin ?

- Les personnes qui ont eu une réaction grave à un vaccin (par exemple, une anaphylaxie).
- Les personnes qui ont une maladie ou qui prennent des médicaments qui affaiblissent le système immunitaire.
- Les personnes qui ont eu une réaction allergique grave à un vaccin contre le VPH ou à l'un de ses composants spécifiques ou à son contenant (par exemple, la levure, l'aluminium, le chlorure de sodium, la L-histidine, le polysorbate 80 ou le borate de sodium).
- Personnes âgées de moins de 9 ans ou de plus de 45 ans.

- Par mesure de précaution, retardez la vaccination si vous avez de la fièvre ou si vous vous sentez très mal, jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux.

INFORMATIONS SUR LE VACCIN QUADRIVALENT CONTRE LE MÉNINGOCOQUE (MENACTRA®, MENQUADFI® OU NIMENRIX® VACCIN CONTRE LE MÉNINGOCOQUE C-ACYW₁₃₅)

Qu'est-ce que la méningococcie et comment se transmet-elle ?

- La méningococcie est causée par la bactérie *Neisseria Meningitidis*. Elle peut entraîner une inflammation des tissus entourant le cerveau et la moelle épinière (méningite) ou une infection du sang. Les symptômes peuvent inclure une fièvre soudaine, des maux de tête sévères, une raideur de la nuque, des nausées, des vomissements et parfois une éruption cutanée.
- Une forme grave de la maladie peut se développer rapidement en quelques heures et être mortelle pour 10 % des personnes infectées. Jusqu'à un survivant sur cinq souffre de séquelles à long terme telles que la perte d'un membre, des lésions cérébrales et/ou la surdité.
- La méningococcie n'est pas très courante au Canada, mais les adolescents et les jeunes adultes peuvent être plus à risque.
- La bactérie peut se transmettre d'une personne à l'autre par contact direct avec les sécrétions du nez et de la gorge d'une personne infectée, par un baiser ou par l'utilisation d'objets qui ont été en contact avec la bouche d'une personne infectée, tels que : bouteilles d'eau, pailles, cigarettes, cigarettes électroniques, aliments, ustensiles, instruments de musique, brosses à dents et/ou rouge à lèvres.

Comment prévenir la méningococcie ?

- La vaccination est la meilleure protection contre la méningococcie. Les vaccins contre la méningococcie sont sûrs et efficaces.

Quelle est l'efficacité du vaccin contre la méningococcie ACYW₁₃₅ ?

- Le vaccin quadrivalent contre la méningococcie (Men-C ACYW₁₃₅) est très efficace. Son efficacité dans les quatre ans suivant la vaccination à l'adolescence est de 80 % à 85 %. Il protège contre quatre types de bactéries méningococciques (A, C, Y et W-135).
- Des doses supplémentaires de vaccin sont recommandées ultérieurement pour certaines personnes qui présentent un risque plus élevé de contracter la maladie ou d'y être exposées (par exemple, les personnes qui voyagent dans certaines régions, le personnel militaire ou de laboratoire, les personnes en contact avec un cas connu).

Quels sont les effets secondaires de ce vaccin ?

- Le vaccin contre la méningococcie ACYW₁₃₅ est sûr et généralement bien toléré. Les effets secondaires courants sont légers et de courte durée et comprennent des maux de tête, de la fatigue et des réactions au site d'injection telles que douleur, rougeur et gonflement. Ces effets secondaires indiquent que votre système immunitaire réagit au vaccin et développe une protection. Appliquez de la glace sur le site et/ou prenez un analgésique sans aspirine pour aider à minimiser la douleur et/ou le gonflement. Les cas de réactions graves sont rares.
- Les élèves sont observés pendant au moins 15 minutes après leur vaccination afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'effets secondaires immédiats. Toute personne qui constate des effets graves sur sa santé après avoir quitté la clinique doit consulter son médecin et informer les services de santé publique de la région de York.

Plus d'informations sur le vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ (vaccins Menactra[®], Menquadfi[®] et Nimenrix[®])

- Les élèves de la 7^e à la 12^e année en Ontario sont admissibles à une dose du vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ dans le cadre du programme de vaccination des élèves. De plus, les personnes nées en 1997 ou après peuvent recevoir une dose si elles n'ont pas déjà été vaccinées.
- Conformément à la Loi sur la vaccination des élèves ([Immunization of School Pupils Act](#)) de l'Ontario, tous les élèves âgés de 12 ans et plus doivent être à jour dans leurs vaccinations contre le méningocoque ou avoir une exemption valide pour fréquenter l'école, sinon ils risquent d'être suspendus. Si votre enfant a déjà reçu une dose de ce vaccin (quand il était âgé de 1 à 5 ans), il n'est pas nécessaire de lui administrer une autre dose pour qu'il puisse fréquenter l'école, mais il est recommandé et sans danger de lui administrer une dose supplémentaire avant l'adolescence.
- [Pour les vaccins reçus en dehors d'une clinique de santé publique de la région de York, veuillez les signaler ici afin de mettre à jour le carnet de vaccination de votre enfant et éviter une éventuelle suspension scolaire.](#)
- Le vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ est un vaccin différent (et plus protecteur) du vaccin contre le méningocoque C (vaccin Men-C-C tel que NeisVac-C[®] ou Menjugate[®]) qui est généralement administré aux bébés à l'âge d'un an et qui ne protège que contre la méningite de souche C.
- Protégez-vous dès maintenant, faites-vous vacciner dès que possible. Si votre enfant n'a pas été vacciné à l'école, il peut toujours recevoir le vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ dans une clinique communautaire de la région de York. Consultez le site york.ca/immunization pour obtenir des informations sur les cliniques.

Qui ne doit pas se faire vacciner à l'école et doit consulter son médecin ?

- Les personnes qui ont eu une réaction grave à un vaccin (par exemple, une anaphylaxie).
- Les personnes qui ont une maladie ou qui prennent des médicaments qui affaiblissent le système immunitaire.
- Les personnes qui ont eu une réaction allergique grave à un vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ ou à l'un de ses composants spécifiques ou à son contenant (par exemple, protéine porteuse de l'anatoxine diphtérique).
- Les personnes ayant reçu un vaccin conjugué contre le méningocoque au cours des quatre dernières semaines.
- Par mesure de précaution, retardez la vaccination si vous avez de la fièvre ou si vous vous sentez très mal, jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux.